

PROCEDURE DE POSITIONNEMENT

PROJET PROFESSIONNEL

Lors de l'établissement de la convention de formation en vue du passage d'un permis de conduire, la question du projet professionnel est abordée.

En effet, lorsque les modalités de financement sont abordées, une fiche de positionnement préalable à la formation et une attestation relatant le projet professionnel de l'élève conducteur est remise si ce dernier souhaite financer tout ou partie de sa formation par le biais de son compte personnel de formation (cf. Annexes 2.3 positionnement préalable à la formation, et, 2.3 Attestation_projetPro).

Cette attestation sera amenée à être modifiée au vu des évolutions législatives relatives à l'utilisation du compte personnel de formation.

POSITIONNEMENT PREALABLE A LA FORMATION

RENSEIGNEMENT D'ORDRE GENERAL	
Nom / prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

PROJET DE L'APPRENANT	
Objectif professionnel	
Motivation pour suivre la formation par rapport au projet professionnel	

ATTENTE VIS-A-VIS DE LA FORMATION ET MOTIVATION	
Attente	
Motivation(s)	

DISPONIBILITE POUR LA FORMATION	
Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expériences	

Le Compte Personnel de Formation (CPF) pour obtenir un permis de conduire est utilisable sous réserve du respect des deux conditions suivantes :

- que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel,
- que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Date et signature de l'apprenant

--

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- B
- C1
- C
- D1
- D
- C1E
- CE
- D1E
- DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

.....

p. 1 / 2

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

.....

domicilié(e) à

.....

.....

certifie sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.